

# Etats Financiers consolidés au 31/12/2016



MÉTROPOLE TÉLÉVISION (M6)

SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE

50 565 699,20 €

SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE – 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

339 012 452 RCS NANTERRE

## 1. Etat de la situation financière consolidée

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	31/12/2016	31/12/2015 (1)
Goodwill	13 et 14	101,5	89,7
Droits audiovisuels	13	43,2	34,5
Autres immobilisations incorporelles	13	95,1	84,6
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>239,8</b>	<b>208,9</b>
Terrains	15	19,3	19,3
Constructions	15	72,7	76,6
Autres immobilisations corporelles	15	23,2	21,9
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>115,2</b>	<b>117,7</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	18.1	0,4	0,3
Autres actifs financiers non courants	18.1	4,3	4,1
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	17	9,1	6,1
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>13,8</b>	<b>10,4</b>
Autres actifs non courants	18.1	18,2	18,9
Actifs d'impôts différés	10	19,2	21,1
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>406,2</b>	<b>377,0</b>
Stocks de droits de diffusion	16	237,6	206,6
Autres stocks	16	12,7	17,4
Créances clients nettes	18.1	241,5	231,9
Impôts courants		1,2	4,7
Instruments financiers dérivés	19.3	0,4	0,2
Autres actifs financiers courants	18.1	0,4	-
Autres actifs courants	18.1	186,7	176,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18.1	174,4	175,8
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>855,1</b>	<b>813,2</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 261,3</b>	<b>1 190,2</b>

## PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	31/12/2016	31/12/2015 (1)
Capital social		50,6	50,6
Prime d'émission		7,6	7,6
Actions propres		(7,3)	(2,2)
Réserves consolidées		418,4	425,6
Autres réserves		(5,8)	(12,6)
Résultat part du Groupe		152,7	115,0
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>616,3</b>	<b>583,9</b>
Intérêts non-contrôlants		(0,1)	(0,3)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	20	<b>616,2</b>	<b>583,7</b>
Provisions	21 et 22	13,4	11,1
Dettes financières	18.2	1,3	1,1
Autres passifs financiers	18.2	32,7	24,7
Autres dettes	18.2	0,7	0,7
Passifs d'impôts différés	10	4,3	2,3
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>52,4</b>	<b>39,9</b>
Provisions	22	77,9	78,7
Dettes financières	18.2	0,6	0,6
Instruments financiers dérivés	19.3	-	0,1
Autres passifs financiers	18.2	9,3	10,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18.2	364,4	362,0
Autres dettes d'exploitation	18.2	23,5	23,3
Impôts courants		6,0	1,7
Dettes fiscales et sociales	18.2	93,5	80,0
Dettes sur immobilisations	18.2	17,4	9,8
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>592,7</b>	<b>566,6</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 261,3</b>	<b>1 190,2</b>

(1) L'écart par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2015 correspond au reclassement des avoirs divers à émettre de 17,2 M€ d'autres dettes d'exploitation à créances clients nettes.

## 2. Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	31/12/2016	31/12/2015
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>			
Chiffre d'affaires	6	1 278,7	1 249,8
Autres produits opérationnels	7.1	77,1	11,3
<b>Total des produits opérationnels</b>		<b>1 355,8</b>	<b>1 261,1</b>
Consommations et autres charges opérationnelles	7.2	(647,8)	(630,2)
Charges de personnel (yc participation)	7.3	(261,7)	(250,4)
Impôts, taxes et versements assimilés		(60,2)	(57,5)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	7.4	(140,3)	(123,8)
Perte de valeur des actifs non amortissables	7.4 / 14	(1,5)	-
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>(1 111,5)</b>	<b>(1 061,9)</b>
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>244,3</b>	<b>199,1</b>
Produits de la trésorerie		0,8	1,5
Coût de l'endettement		-	(0,2)
Réévaluation des instruments dérivés		(0,1)	(0,1)
Plus-values de cession des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Autres éléments financiers		0,1	0,9
<b>Résultat financier</b>	9	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	17	1,7	0,9
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>246,7</b>	<b>202,0</b>
Impôt sur le résultat	10	(94,0)	(87,1)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>152,8</b>	<b>114,9</b>
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession / cédées		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>152,8</b>	<b>114,9</b>
<b>attribuable au Groupe</b>	11	<b>152,7</b>	<b>115,0</b>
attribuable aux intérêts non-contrôlants		0,0	(0,1)
Résultat part du Groupe par action (en euros)	11	1,210	0,911
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	11	1,210	0,911
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)	11	1,204	0,907
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	11	1,204	0,907
<b>RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>			
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>152,8</b>	<b>114,9</b>
<i>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat :</i>			
Variation de la valeur des instruments dérivés		10,2	(11,4)
Variation des écarts de conversion		0,1	0,2
Impôts sur les éléments recyclables	10	(3,5)	3,9
<i>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :</i>			
Pertes et gains actuariels		(1,3)	0,4
Impôts sur les éléments non recyclables	10	0,4	(0,1)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	20.3	<b>5,9</b>	<b>(7,0)</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>158,7</b>	<b>107,9</b>
<b>attribuable au Groupe</b>		<b>158,7</b>	<b>108,0</b>
attribuable aux intérêts non-contrôlants		0,0	(0,1)

## 3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	31/12/2016	31/12/2015
Résultat opérationnel des activités poursuivies		244,3	199,1
Amortissements et provisions hors actifs circulants		138,6	113,9
Plus-values et moins-values de cession		(18,5)	(3,1)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		7,3	6,2
<b>Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		<b>371,6</b>	<b>316,2</b>
Produits perçus de la trésorerie		1,7	2,2
Intérêts payés		(0,1)	(0,2)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT</b>		<b>373,2</b>	<b>318,2</b>
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	16	(26,3)	(7,1)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	18	5,1	(6,8)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	18	0,1	(51,3)
<b>VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT</b>		<b>(21,0)</b>	<b>(65,2)</b>
Avances au titre de contrats de location	18	-	(20,0)
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(83,7)	(76,2)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>268,5</b>	<b>156,8</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	13	(134,0)	(116,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	15	(10,2)	(10,0)
Acquisitions d'immobilisations financières	18	(2,9)	(0,3)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales et d'activités		(12,8)	(31,3)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13/15	12,5	8,7
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	18	0,2	0,0
Dividendes reçus		1,3	0,5
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(145,8)</b>	<b>(149,2)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentation / réduction de capital		-	-
Actifs financiers	18	0,0	19,7
Passifs financiers		(1,5)	(1,5)
Produits des exercices de stock-options	20	-	6,3
Acquisitions et cessions d'actions propres	20	(14,9)	(9,3)
Dividendes versés	12	(107,7)	(108,0)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(124,1)</b>	<b>(92,9)</b>
Effet des écarts de conversion de trésorerie		0,1	0,2
<b>VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE</b>	<b>18</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(85,1)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18	175,8	260,9
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>		<b>174,4</b>	<b>175,8</b>

## 4. Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves consolidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
<b>SITUATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015</b>	<b>126 282,4</b>	<b>50,5</b>	<b>5,4</b>	<b>(1,2)</b>	<b>533,6</b>	<b>(5,4)</b>	<b>583,0</b>	<b>(0,3)</b>	<b>582,7</b>
Variation de la valeur des instruments dérivés						(7,5)	(7,5)	-	(7,5)
Variation de la valeur des actifs disponibles à la vente						-	-	-	-
Pertes et gains actuariels					0,3		0,3		0,3
Ecart de conversion						0,2	0,2		0,2
Autres éléments du résultat		-	-	-	0,3	(7,3)	(7,0)	-	(7,0)
Résultat de la période					115,0		115,0	(0,1)	114,9
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>115,3</b>	<b>(7,3)</b>	<b>108,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>107,9</b>
Dividendes distribués					(108,0)		(108,0)		(108,0)
Variations de capital de l'entreprise consolidante	151,8	0,1	2,2				2,2		2,2
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(1,0)	(5,5)		(6,4)		(6,4)
<b>Total des transactions actionnariales</b>		<b>0,1</b>	<b>2,2</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(113,5)</b>	<b>-</b>	<b>(112,2)</b>	<b>-</b>	<b>(112,2)</b>
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2)					6,0		6,0		6,0
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					0,2		0,2		0,2
Autres mouvements					(1,0)		(1,0)	0,1	(0,9)
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>126 414,2</b>	<b>50,6</b>	<b>7,6</b>	<b>(2,2)</b>	<b>540,5</b>	<b>(12,6)</b>	<b>583,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>583,7</b>
<b>SITUATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016</b>	<b>126 414,2</b>	<b>50,6</b>	<b>7,6</b>	<b>(2,2)</b>	<b>540,6</b>	<b>(12,6)</b>	<b>583,9</b>	<b>(0,3)</b>	<b>583,7</b>
Variation de la valeur des instruments dérivés						6,7	6,7		6,7
Variation de la valeur des actifs disponibles à la vente						-	-		-
Pertes et gains actuariels					(0,9)		(0,9)		(0,9)
Ecart de conversion						0,1	0,1		0,1
Autres éléments du résultat		-	-	-	(0,9)	6,8	5,9	-	5,9
Résultat de la période					152,7		152,7	0,0	152,8
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>151,9</b>	<b>6,8</b>	<b>158,7</b>	<b>0,0</b>	<b>158,7</b>
Dividendes distribués					(107,7)		(107,7)		(107,7)
Variations de capital de l'entreprise consolidante							-		-
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(5,1)	(6,4)		(11,5)		(11,5)
<b>Total des transactions actionnariales</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(114,2)</b>	<b>-</b>	<b>(119,2)</b>	<b>-</b>	<b>(119,2)</b>
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2)					7,2		7,2		7,2
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					0,2		0,2		0,2
Autres mouvements <sup>(2)</sup>					(14,5)		(14,5)	0,2	(14,3)
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>126 414,2</b>	<b>50,6</b>	<b>7,6</b>	<b>(7,3)</b>	<b>571,2</b>	<b>(5,8)</b>	<b>616,3</b>	<b>(0,1)</b>	<b>616,2</b>

<sup>(2)</sup> En application de la norme IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*, l'option sur la participation restante de 49% dans iGraal est comptabilisée en capitaux propres pour sa juste valeur retenue à la date d'acquisition, soit 15,0 M€. Ces 15,0 M€ ont été affectés pour 0,7 M€ aux intérêts non-contrôlants (pour neutraliser leur quote-part de situation nette d'iGraal à la date d'acquisition) et pour 14,3 M€ aux réserves consolidées Groupe.

## Annexe aux Comptes consolidés

1.	Faits marquants de l'exercice .....	7
2.	Informations sur l'entreprise.....	7
3.	Préparation et présentation des états financiers consolidés .....	8
4.	Principes, règles et méthodes comptables .....	11
5.	Regroupements d'entreprises / Evolution du périmètre de consolidation	26
6.	Informations sectorielles.....	27
7.	Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles.....	30
8.	Rémunérations en actions.....	31
9.	Résultat financier .....	33
10.	Impôt sur le résultat.....	33
11.	Résultat par action .....	35
12.	Dividendes.....	35
13.	Immobilisations incorporelles .....	36
14.	Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée.....	37
15.	Immobilisations corporelles .....	39
16.	Stocks.....	39
17.	Participations dans les coentreprises et entreprises associées.....	40
18.	Instruments financiers.....	41
19.	Risques liés aux instruments financiers .....	45
20.	Capitaux propres .....	50
21.	Indemnités de départ en retraite .....	52
22.	Provisions.....	53
23.	Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels.....	54
24.	Parties liées .....	56
25.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	58
26.	Événements post clôture.....	59
27.	Périmètre .....	60

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

## 1. Faits marquants de l'exercice

Le 27 mai 2016, les Groupes Orange et M6 ont annoncé leur décision conjointe de transférer progressivement les abonnés M6 mobile by Orange vers des offres Orange équivalentes.

Le Groupe M6 continuera à percevoir une rémunération au titre de l'animation de la base d'abonnés et de la licence de marque.

Par ailleurs, le Groupe a perçu au 30 juin 2016 une indemnité contractuelle de 50 M€ au titre de la fin de commercialisation (cf. note 7).

Le 13 juillet 2016, le Groupe M6 a pris acte de la décision du Conseil d'État de ne pas invalider la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel concernant le passage en clair de Paris Première.

Le 22 juillet 2016, le Groupe M6, à travers sa filiale Métropole Télévision, a conclu l'acquisition de 100% du capital de Mandarin Cinéma, société détentrice d'un catalogue de 32 longs métrages, parmi lesquels *Chocolat*, *OSS 117 – Rio ne répond plus*, *Potiche*, *De l'autre côté du périph*, *Pattaya*. Avec cette acquisition ciblée, le Groupe M6 poursuit la consolidation de ses activités de distribution de droits audiovisuels en complétant son catalogue, désormais riche de près de 1 300 longs métrages.

Le 29 juillet 2016, le Groupe M6, à travers sa filiale M6 Web, a pris une participation de 34% au sein de la société Elephorm, leader français de la production de contenus vidéo de e-learning.

Le 3 octobre 2016, le Groupe M6 a cédé au groupe Alain Afflelou les fonds de commerce relatifs aux sites internet Happyview.fr et Malentille.com, qui commercialisent en ligne respectivement des lunettes et des lentilles de contact.

Le 30 novembre 2016, Le Groupe M6 a acquis, à travers sa filiale M6 Web, 51% du capital d'iGraal, leader français du cashback. Grâce à cette acquisition, le Groupe M6 poursuit son développement sur le digital, renforce sa capacité d'innovation au service des e-commerçants, élargit son offre de « bons plans » auprès des consommateurs (codes promo Radins.com et services de comparaison de prix) et enrichit sa stratégie Data en accédant à des données très qualifiées de comportement d'achat.

Le 13 décembre 2016, le Conseil de Surveillance du Groupe M6 s'est prononcé à l'unanimité en faveur du projet d'acquisition du pôle radio français de RTL Group (RTL, RTL2 et Fun Radio). A cette occasion, le Groupe M6 est entré en négociations exclusives avec son actionnaire de référence, RTL Group.

Ce projet constitue une double opportunité :

- pour le pôle radio RTL, d'accélérer sa croissance et son développement, notamment dans les domaines cross-médias, en bénéficiant de la complémentarité de ses compétences et talents avec ceux du Groupe M6,
- pour le Groupe M6, de renforcer ses positions globales sur le marché français des médias et de la publicité, tout en optimisant son bilan par la mise en place d'un financement externe.

## 2. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 20 février 2017 et examinés par le Conseil de Surveillance du 21 février 2017. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 26 avril 2017.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la

méthode de l'intégration globale par le Groupe RTL, coté sur les marchés de Bruxelles, de Luxembourg et de Francfort.

### 3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

#### 3.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2015 établi selon le même référentiel.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/finance/accounting/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/accounting/index_fr.htm).

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe M6, il n'y a pas de différence entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

#### PRINCIPES RETENUS

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

#### NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES OUVERTS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

L'adoption des textes suivants n'a pas eu d'impact sur l'information présentée par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 – *Présentation des états financiers – Initiative informations à fournir*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – *Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Amendements à IFRS 11 – *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014), applicables à compter des exercices ouverts au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### APPLICATION DE NOUVELLES NORMES PAR ANTICIPATION DE LEUR DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- IFRS 15 – *Produits provenant des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces normes est en cours.



S'agissant d'IFRS 15 – *Produits provenant des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et notamment des nouvelles règles concernant la date et le rythme de reconnaissance des revenus, le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur la mesure de ses performances financières.

Le Groupe n'attend pas non plus d'impact matériel de la première application des autres textes sur ses situations et performances financières.

#### NORMES PUBLIEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPROUVEES PAR L'UNION EUROPEENNE

Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 16 – *Contrats de location*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* ;
- Amendements à IAS 12 – *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Amendement à IAS 7 – *Initiative concernant les informations à fournir*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Clarifications d'IFRS 15 – *Produits provenant des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Amendements à IFRS 2 – *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016), applicables à compter des exercices ouverts au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- IFRIC 22, *Transactions en devises étrangères*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces normes est en cours également. A l'exception d'IFRS 16, cette dernière ne devrait pas avoir d'effet matériel sur les situations et performances financières du Groupe.

#### OPTIONS OUVERTES PAR LE REFERENTIEL COMPTABLE ET RETENUES PAR LE GROUPE

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont présentées en note 3.5.

## 3.2 Principes de préparation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs à la juste valeur par résultat qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

A l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

### 3.3 Recours à des estimations et des hypothèses

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables (tel que le contexte économique de l'année).

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur le développement de ce dernier.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels et les coûts d'acquisition des joueurs de clubs sportifs ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de l'utilisation de ces actifs (goodwill et droits audiovisuels) ou la connaissance de la valeur de marché des actifs (indemnités de mutation des joueurs notamment). Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs, notamment celle des joueurs de clubs sportifs, peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;
- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;
- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 4.14 ;
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 4.17) ;
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugements pour définir et appliquer les principes et méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

## 3.4 Principes de présentation

### PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;
- de la part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ;
- du résultat net des activités en cours de cession.

### PRESENTATION DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation (12 mois) ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs des activités en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

### PRESENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

## 3.5 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

## 4. Principes, règles et méthodes comptables

### 4.1 Principes de consolidation

#### FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en

cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non-contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

#### COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Les coentreprises sont les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les décisions financières et opérationnelles résultent de leur accord). Elles sont consolidées par mise en équivalence, conformément à IFRS 11 - *Partenariats*.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité et qu'un tiers dispose du contrôle exclusif de cette entité. Elles sont consolidées par mise en équivalence.

Les coentreprises et les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de la coentreprise ou l'entreprise associée et enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

En application des dispositions d'IAS 39, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser toute perte de valeur liée à sa participation dans une coentreprise ou entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe n'ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

#### TRANSACTIONS ELIMINEES EN CONSOLIDATION

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité.

## ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes présentées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

## DATES D'ARRETES

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

## 4.2 Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste "Autres réserves" des capitaux propres consolidés et dans le poste "Variation des écarts de conversion" des autres éléments du résultat global.

## 4.3 Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières, ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier.

Le traitement des couvertures de change est précisé en note 4.16.

## 4.4 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

- Pour les acquisitions survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises* ainsi que la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels* :
  - Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :
    - les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;

- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non-contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non-contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
  - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- Les engagements de rachat d'intérêts non-contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non-contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10. Toute variation ultérieure de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat.
  - Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.
  - Selon la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels*, les acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.
- Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* :
    - Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.
    - Dans le cas spécifique d'acquisition d'intérêts non-contrôlants dans une filiale déjà intégrée globalement, en l'absence de dispositions spécifiques dans les normes IFRS, le Groupe a

retenu de ne pas constater de goodwill complémentaire et de comptabiliser en capitaux propres l'écart entre le coût d'acquisition des titres et les intérêts non-contrôlants acquis.

- Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 4.7).
- Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.  
Les goodwill antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, à compter de cette date.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill est réversible.

#### 4.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des coûts d'acquisition des joueurs de clubs sportifs ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des marques.

##### AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

##### DROITS AUDIOVISUELS

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et l'amendement à IAS 38 - *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. La présomption selon laquelle un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés d'un actif n'est pas approprié, est réfutée dans le cas des droits audiovisuels et des coproductions compte tenu de la très forte corrélation entre les recettes et la consommation des avantages économiques de ces droits.

Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes nettes générées rapportées aux recettes nettes totales estimées, les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondant ainsi aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie ;
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 4.7), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

#### COPRODUCTIONS DE FILMS CINEMATOGRAPHIQUES, FICTIONS ET AUTRES

Les parts de coproducteurs sont inscrites en autres immobilisations incorporelles et amorties à la recette. Si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, un amortissement total de la fraction non couverte est immédiatement constaté.

En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du Centre National de Cinématographie (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproductions financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

#### COUT D'ACQUISITION DES JOUEURS DE CLUBS SPORTIFS

En application d'IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les indemnités de transfert des joueurs de clubs sportifs sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée de leur contrat. Ces contrats ont des durées variables, comprises généralement entre 1 et 5 ans.

La valeur recouvrable est également appréciée en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 4.7).

#### LOGICIELS INFORMATIQUES ET SITES MARCHANDS

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

#### MARQUES

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue, et acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.



## 4.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

### AMORTISSEMENTS

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 6 ans

### VALEUR RESIDUELLE

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder la valeur comptable de l'actif. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en-deçà de la valeur comptable.

### PERTES DE VALEUR

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)".

### CONTRATS DE LOCATION

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ils sont comptabilisés à leur entrée au bilan au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. A la clôture, ils sont comptabilisés à hauteur de leur valeur d'entrée diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte de la durée de la location et de la durée d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

## 4.7 Dépréciations d'actifs

- Selon la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT").

L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

- Spécifiquement, pour les joueurs de club sportif, la valeur recouvrable de ces actifs incorporels est testée joueur par joueur.
- De la même façon, les droits audiovisuels reconnus en immobilisations incorporelles sont suivis individuellement.
- Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle ils appartiennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Si la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non courants de l'unité génératrice de trésorerie est insuffisante, une provision peut être reconnue à hauteur de la perte non affectée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 48 Actifs financiers disponibles à la vente, autres actifs financiers et passifs financiers

### JUSTE VALEUR

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. A défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

### ACTIFS FINANCIERS

- Conformément aux préconisations de la norme IAS 39 - *Instruments Financiers, Comptabilisation et Evaluation*, les titres des sociétés non consolidées (par intégration globale ou par mise en équivalence) appartiennent à la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur en autres éléments du résultat global. Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à échéance sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :
  - les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie) ;
  - les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.
- Les actifs suivants font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté :
  - prêts et créances émis par l'entreprise et actifs détenus jusqu'à l'échéance : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
  - actifs disponibles à la vente : les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti de l'actif d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors en autres éléments du résultat global, est transféré dans le compte de résultat.
- Une perte de valeur serait démontrée si les deux conditions suivantes étaient constatées simultanément :
  - la quote-part du Groupe dans les capitaux propres ou une valorisation objective (à dire d'experts ou résultant d'une transaction ou d'un projet de transaction) ressort en-deçà de la valeur des titres ;
  - un plan d'affaires ou des informations objectives démontrent l'incapacité de la société dont le Groupe détient une quote-part à recréer de la valeur à travers la génération de flux de trésorerie positifs.

## PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont pour finalité la réalisation d'un bénéfice en lien avec les fluctuations de prix à court terme.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

#### 4.9 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Depuis l'exercice 2010, conformément aux dispositions d'IAS 12- *Impôts sur le résultat*, le Groupe a requalifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Ainsi, un actif d'impôt différé est constaté lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ; un passif d'impôt différé est lui constaté lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

#### 4.10 Stocks

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

##### PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

En conformité avec IAS 2 - *Stocks*, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...) : 100 % de la valeur à la première diffusion ;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
  - 1ère diffusion : 66 % ;
  - 2ème diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

A contrario, les droits dont la diffusion est improbable ou dont le coût unitaire s'avère supérieur aux recettes nettes attendues dans le cadre de la fenêtre de diffusion, font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

##### AUTRES STOCKS

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

#### 4.11 Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). A l'inverse,

elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Une dépréciation individuelle est calculée pour chaque créance dès lors qu'il existe des éléments qui remettent en cause la possibilité par le débiteur de rembourser la totalité de sa créance dans les délais contractuellement prévus. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif initial (le cas échéant) des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la créance.

#### 4.12 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

#### 4.13 Rémunérations en actions

Depuis 2009, le Groupe M6 a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (cf. note 8). Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

#### 4.14 Engagements de retraite et autres avantages au personnel

##### ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuairé qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

#### INDEMNITE DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans le cadre d'une négociation individuelle ou dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

#### AVANTAGES A COURT TERME

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### 4.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

### 4.16 Instruments financiers dérivés

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe n'a pour seul but que la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

#### DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Conformément aux normes IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à fournir*, et IAS 39 - *Instruments Financiers - Comptabilisation et Evaluation*, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est ainsi calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échanges de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

## INSTRUMENTS FINANCIERS QUALIFIES DE COUVERTURE

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place. Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, "swap" (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

- Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

- Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont intégrées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

## INSTRUMENTS FINANCIERS NON QUALIFIES DE COUVERTURE

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IAS 39 - *Instruments Financiers, Comptabilisation et Evaluation*, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

## 4.17 Chiffre d'affaires

En conformité avec la norme IAS 18 - *Produits des Activités Ordinaires*, le chiffre d'affaires réalisé par les différentes sociétés du Groupe est reconnu dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées au moment de la diffusion des écrans publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales ;



- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;
- les revenus des activités de diversifications sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe ;
- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle, vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel ;
- les revenus sportifs, tels que les droits de diffusion reversés par les organisateurs des compétitions, sont enregistrés à mesure de l'avancement de la saison sportive à l'exception des primes perçues au titre d'un classement à venir qui sont comptabilisées à la date où le classement est définitivement acquis ;
- les revenus de téléphonie mobile sont reconnus jusqu'en avril 2016 :
  - pour la partie corrélée au recrutement, le mois du recrutement d'un nouvel abonné et ajustés en fonction du taux d'attrition ;
  - et, pour la partie corrélée aux revenus mensuels perçus par l'opérateur, étalés sur la durée de l'abonnement auquel les revenus perçus par le Groupe sont corrélés.
 A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, les revenus liés à l'animation de la base d'abonnés et à la licence de marque sont comptabilisés de façon linéaire.

#### 4.18 Résultat par action

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des options ou actions gratuites octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond pour les actions gratuites à la juste valeur des services restant à rendre et pour les options de souscription d'actions au prix d'exercice des options augmenté de la juste valeur des services restant à rendre.

#### 4.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

A cet égard, les FCP monétaires détenus par le Groupe sont exposés à un risque de taux très limité et leur volatilité sur 12 mois est très proche de celle de l'EONIA. Ils sont donc comptabilisés comme équivalents de trésorerie.

#### 4.20 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie*.

## FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actif circulant.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

## FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes "Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales" et "Trésorerie nette résultant des cessions de filiales".

## ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Les effets sur la trésorerie du Groupe des activités en cours de cession figurent sur une ligne distincte du tableau de financement, "Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession".

## 5. Regroupements d'entreprises / Evolution du périmètre de consolidation

### 5.1 Acquisitions de l'exercice

#### MANDARIN CINÉMA

Le 22 juillet 2016, le Groupe M6, à travers sa filiale Métropole Télévision, a conclu l'acquisition de 100% du capital de Mandarin Cinéma, société détentrice d'un catalogue de 32 longs métrages.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

Sur l'exercice 2016, la contribution de Mandarin Cinéma au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1,1 M€. Sa contribution au résultat opérationnel courant (EBITA) du Groupe est de 0,2 M€.

#### iGRAAL

Le 30 novembre 2016, Le Groupe M6 a poursuivi son développement sur le digital avec l'acquisition, à travers sa filiale M6 Web, de 51% du capital d'iGraal, leader français du cashback.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

La participation restante de 49 % est soumise à des options de vente et d'achat assises sur la juste valeur de la société à la date d'exercice (entre 2017 et 2019). L'engagement du Groupe a été enregistré en autres passifs financiers non courants en contrepartie de capitaux propres part du Groupe et des intérêts non-contrôlants conformément à IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, pour un montant de 15,0 M€, correspondant à la juste valeur de l'option de vente à la date d'acquisition de la part majoritaire.

Sur l'exercice 2016, la contribution de iGraal au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1,5 M€. Sa contribution au résultat opérationnel courant (EBITA) du Groupe est de 0,1 M€.

L'affectation provisoire des prix d'acquisition de Mandarin Cinéma et d'iGraal s'analyse comme suit :

	31/12/2016
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>26,6</b>
<b>Actif net comptable acquis retraité</b>	<b>4,2</b>
Catalogue	7,0
Fonds de soutien	6,9
Impôts différés passifs	(4,8)
<b>Ajustement de juste valeur des actifs acquis et passifs assumés</b>	<b>9,1</b>
<b>Goodwill</b>	<b>13,3</b>

## 5.2 Autres variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe a par ailleurs évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2016 :

- fusion de la société Métropole Production dans la société Métropole Télévision au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- fusion des sociétés Odiso et Oxygem IT dans la société Oxygem au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- fusion de la société Unité 15 France dans la société Home Shopping Service au 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;
- acquisition par M6 Web de 34% de la société Elephorm le 29 juillet 2016 (cf. note 17.2) ;
- liquidation des sociétés TF6 et TF6 Gestion au 15 décembre 2016 (cf. note 17.1).

Les opérations de fusion décrites ci-dessus n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

## 6. Informations sectorielles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

Ces secteurs sont ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Le Groupe a adapté au cours des dernières années son organisation opérationnelle en fonction des marchés sur lesquels il exerce ses différents métiers :

- la diffusion TV, par un renforcement de la mutualisation entre les différentes chaînes du Groupe (acquisitions, technique, diffusion, etc...);
- la production et la distribution de droits audiovisuels, pour renforcer l'accès du Groupe aux contenus ;
- les diversifications, par lesquelles le Groupe innove et développe des activités complémentaires et utilisatrices du media TV.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

#### TELEVISION

Le secteur inclut les chaînes gratuites (M6, W9 et 6TER) dont le modèle économique est entièrement financé par la publicité et les chaînes payantes (Paris Première, Teva, etc...) dont le modèle économique repose sur un financement mixte (publicité et versements des plateformes qui distribuent ces chaînes dans le cadre de bouquets diffusés via l'ADSL, le câble ou le satellite).

Ce secteur inclut également l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que la régie publicitaire.

#### PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS

Outres les activités de production et de coproduction, ce secteur opérationnel inclut les activités de distribution de droits cinématographiques audiovisuels tout au long de leur cycle d'exploitation, auprès du grand public (cinéma, vente de vidéos physiques et dématérialisées) puis professionnel (distribution du portefeuille de droits auprès des télévisions gratuites et payantes nationales, et distribution internationale).

#### DIVERSIFICATIONS

Le secteur inclut l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs. La contribution des revenus publicitaires issus des sites internet du Groupe, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

LES ELIMINATIONS ET RESULTATS NON AFFECTES se rapportent au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

#### RESULTAT

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes :

En 2015 :

	Télévision	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2015
Chiffre d'affaires hors-Groupe	822,1	93,6	333,7	0,4	1 249,8
Chiffre d'affaires inter-segments	20,3	11,3	2,4	(34,0)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>842,4</b>	<b>104,9</b>	<b>336,2</b>	<b>(33,6)</b>	<b>1 249,8</b>
<b>Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies</b>	<b>155,7</b>	<b>7,0</b>	<b>42,8</b>	<b>(5,3)</b>	<b>200,2</b>
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises			(1,1)		(1,1)
Résultat de cession de filiales et participations					-
<b>Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies</b>					<b>199,1</b>
Résultat financier					2,0
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées					0,9
<b>Résultat avant Impôt (EBT) des activités poursuivies</b>					<b>202,0</b>
Impôt					(87,1)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>					<b>114,9</b>
<b>Résultat net des activités en cours de cession / cédées</b>					<b>-</b>
<b>Résultat net de la période</b>					<b>114,9</b>
attribuable au Groupe					115,0
attribuable aux intérêts non contrôlants					(0,1)

En 2016 :

	Télévision	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2016
Chiffre d'affaires hors-Groupe	855,8	97,6	325,0	0,3	1 278,7
Chiffre d'affaires inter-segments	16,6	14,2	1,8	(32,6)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>872,5</b>	<b>111,8</b>	<b>326,7</b>	<b>(32,3)</b>	<b>1 278,7</b>
<b>Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies</b>	<b>159,3</b>	<b>8,4</b>	<b>89,3</b>	<b>(11,5)</b>	<b>245,5</b>
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises		(0,2)	(1,1)		(1,2)
Résultat de cession de filiales et participations					-
<b>Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies</b>					<b>244,3</b>
Résultat financier					0,8
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées					1,7
<b>Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies</b>					<b>246,7</b>
Impôt					(94,0)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>					<b>152,8</b>
<b>Résultat net des activités en cours de cession / cédées</b>					
<b>Résultat de la période</b>					<b>152,8</b>
attribuable au Groupe					152,7
attribuable aux intérêts non contrôlants					0,0

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Les contributions de chaque secteur d'activité à la situation financière sont les suivantes :

En 2015 :

	Télévision	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations	Total 31/12/2015
Actifs du secteur	583,0	92,4	265,0	(63,2)	877,1
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	2,0	3,0	1,0		6,1
Actifs non alloués					307,0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>585,0</b>	<b>95,4</b>	<b>266,0</b>	<b>(63,2)</b>	<b>1 190,2</b>
Passifs du secteur	421,7	78,5	160,0	(63,2)	597,0
Passifs non alloués					9,5
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>421,7</b>	<b>78,5</b>	<b>160,0</b>	<b>(63,2)</b>	<b>606,5</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>163,3</b>	<b>16,9</b>	<b>106,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>583,7</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
Investissements corporels et incorporels	54,9	43,2	21,7		119,8
Amortissements	(60,6)	(39,8)	(15,0)		(115,4)
Dépréciations	(2,3)	(1,4)	0,3		(3,3)
Autres informations sectorielles non allouées					(4,0)

En 2016 :

	Télévision	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Eliminations	Total 31/12/2016
Actifs du secteur	605,1	119,0	294,7	(63,0)	955,8
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	2,2	3,1	3,8		9,1
Actifs non alloués					296,4
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>607,3</b>	<b>122,1</b>	<b>298,5</b>	<b>(63,0)</b>	<b>1 261,3</b>
Passifs du secteur	410,7	80,5	194,1	(63,0)	622,4
Passifs non alloués					22,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>410,7</b>	<b>80,5</b>	<b>194,1</b>	<b>(63,0)</b>	<b>645,1</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>	<b>196,5</b>	<b>41,5</b>	<b>104,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>616,2</b>
<b>Autres informations sectorielles</b>					
Investissements corporels et incorporels	64,0	54,6	31,4		149,9
Amortissements	(60,4)	(40,2)	(19,1)		(119,7)
Dépréciations	(5,5)	(9,4)	(1,1)		(16,0)
Autres informations sectorielles non allouées					(2,6)

Les actifs non alloués correspondent principalement aux actifs du pôle immobilier, aux disponibilités, autres actifs financiers, ainsi qu'aux créances d'impôts.

Les passifs non alloués correspondent à l'endettement et autres passifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux dettes d'impôts.

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

## 7. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

### 7.1 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 77,1 M€ (contre 11,3 M€ en 2015) et sont constitués principalement :

- d'une indemnité contractuelle de 50,0 M€ versée par Orange au titre de la fin de la commercialisation de l'offre M6 mobile by Orange ;
- des plus-values de cessions de joueurs de football pour 15,6 M€, contre 3,5 M€ en 2015 ;
- des plus-values de cessions de fonds de commerce pour 3,3 M€ ;
- des subventions d'exploitation pour 4,1 M€, contre 3,3 M€ en 2015 ;
- des crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour 2,1 M€, contre 2,1 M€ en 2015.

### 7.2 Consommations et autres charges opérationnelles

	31/12/2016	31/12/2015
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux (y compris dépréciations des stocks de droits de diffusion)	(229,2)	(228,4)
Consommations de stocks de marchandises	(62,7)	(58,9)
Autres services extérieurs	(355,1)	(341,9)
Pertes de change opérationnelles	-	(0,1)
Autres charges	(0,9)	(0,8)
<b>Consommations et autres charges opérationnelles</b>	<b>(647,8)</b>	<b>(630,2)</b>

### 7.3 Charges de personnel et effectifs

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	(154,4)	(154,2)
Charges sociales	(65,1)	(67,1)
Participation et intéressement	(18,0)	(9,7)
Autres charges de personnel	(24,3)	(19,4)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(261,7)</b>	<b>(250,4)</b>

L'effectif "équivalent temps plein" (ETP) se décompose de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Sociétés intégrées globalement	2 332	2 251
Coentreprises*	2	2

\* concerne la quote-part de Panora Services. Les charges de personnel correspondantes sont intégrées dans le résultat des coentreprises et entreprises associées (cf. note 17).

La répartition de l'effectif "équivalent temps plein" (ETP) par catégorie est la suivante :

	31/12/2016
Non cadres	30%
Cadres	45%
Cadres dirigeants	3%
Journalistes	6%
Intermittents	16%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Les autres charges de personnel incluent notamment les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût résultant de la charge IFRS 2.

#### 7.4 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

	31/12/2016	31/12/2015
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(99,7)	(81,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(6,8)	(12,5)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(21,0)	(16,6)
Amortissements des immobilisations corporelles	(12,8)	(13,1)
Autres dépréciations	(0,1)	(0,6)
Perte de valeur des actifs non amortissables	(1,5)	-
<b>Total dotations (nettes des reprises)</b>	<b>(141,8)</b>	<b>(123,8)</b>

## 8. Rémunérations en actions

### PLANS OCTROYES EN 2016

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016, une attribution d'actions gratuites a été décidée par le Directoire le 27 juillet 2016, après approbation par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2016. Ce plan concerne un collège de 183 bénéficiaires et porte sur 440 600 actions sous condition de présence au 28 juillet 2018 et d'atteinte d'objectifs de résultat net consolidé en 2016.

Par ailleurs, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016, une attribution d'actions gratuites a été décidée par le Directoire le 27 juillet 2016, après approbation par le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2016. Ce plan concerne un collège de 20 bénéficiaires et porte sur 361 000 actions sous condition de présence au 28 juillet 2018 et une exigence de performances cumulées sur trois ans.

### ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE ACCORDE AUX SALARIES

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

## CARACTERISTIQUES DES PLANS ET JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYE

Les principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions ouverts au 31 décembre 2016, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application des dispositions d'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
<b>Plans d'attribution gratuite d'actions</b>						
Du 26/07/2013	14,79	N/A	N/A	0,58%	6,10%	11,41
Du 14/04/2014	16,05	N/A	N/A	0,53%	5,60%	12,53
Du 13/10/2014	12,03	N/A	N/A	0,23%	7,60%	8,37
Du 11/05/2015	18,62	N/A	N/A	0,16%	4,80%	13,89
Du 28/07/2015	18,38	N/A	N/A	0,22%	4,90%	13,97
Du 28/07/2016	16,24	N/A	N/A	-0,10%	5,50%	14,51
Du 28/07/2016	16,24	N/A	N/A	-0,10%	5,50%	14,51

(\*) Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'acquisition (2 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que, sur la base des observations historiques, 10% des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition.

Sur l'exercice, le solde des options et actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Attribution maximum	Solde 31/12/2015	Variation liée à la performance	Attribution	Livraison	Annulation	Solde 31/12/2016
<b>Plans d'attribution gratuite d'actions</b>	<b>1 977 203</b>	<b>1 977 203</b>	<b>1 147 477</b>	<b>-</b>	<b>801 600</b>	<b>(620 277)</b>	<b>(44 800)</b>	<b>1 284 000</b>
Du 14/04/2014	149 553	149 553	142 677	-	-	(142 677)	-	-
Du 13/10/2014	513 150	513 150	491 900	-	-	(477 600)	(14 300)	-
Du 11/05/2015	32 500	32 500	32 500	-	-	-	-	32 500
Du 28/07/2015	480 400	480 400	480 400	-	-	-	(27 200)	453 200
Du 28/07/2016	440 600	440 600	-	-	440 600	-	(3 300)	437 300
Du 28/07/2016	361 000	361 000	-	-	361 000	-	-	361 000

Les annulations enregistrées au cours du semestre résultent de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence reflétant l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2014, 2015 et 2016.



CHARGE COMPTABILISEE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " Charges de personnel " :

		Charges de personnel	
		31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'attribution gratuite d'actions</b>			
	Du 26/07/2013	-	1,8
	Du 14/04/2014	0,2	0,8
	Du 13/10/2014	1,5	1,9
	Du 11/05/2015	0,2	0,1
	Du 28/07/2015	3,0	1,3
	Du 28/07/2016	1,2	-
	Du 28/07/2016	1,0	-
<b>Charge totale</b>		<b>7,2</b>	<b>6,0</b>

## 9. Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits des placements	0,7	1,4
Divers produits d'intérêts	0,1	0,1
Réévaluation des instruments dérivés	0,2	0,2
<b>Revenus financiers</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,0)	(0,2)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,2)	(0,2)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,3)	(0,3)
<b>Charges financières</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,7)</b>
Autres éléments financiers	0,3	1,1
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>

Les produits des placements sont en baisse sur l'exercice 2016, en raison d'un rendement moyen des placements et d'un encours moyen placé en retrait (136 M€ sur l'exercice 2016, contre 172 M€ sur l'exercice 2015). Le taux de référence EONIA est resté négatif toute l'année à -0,32% en moyenne (contre -0,11% en 2015).

Le Groupe a ainsi dégagé 0,7 M€ de produits de placements en 2016, contre 1,4 M€ en 2015.

## 10. Impôt sur le résultat

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Impôt exigible :</b>		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(93,1)	(83,2)
<b>Impôt différé :</b>		
Naissance et renversement des différences temporaires	(0,9)	(4,0)
<b>Total</b>	<b>(94,0)</b>	<b>(87,1)</b>

Le taux d'impôt sur les sociétés pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français est de 34,43 % sur l'exercice 2016 contre 38 % sur l'exercice 2015.

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	31/12/2016	Variations	31/12/2015
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	(0,1)	(0,1)	(0,0)
Réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-
Pertes et gains actuariels	0,4	0,4	(0,1)
Achats à terme d'actions propres	2,5	(3,4)	5,9
<b>Total</b>	<b>2,8</b>	<b>(3,1)</b>	<b>5,8</b>

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt du Groupe et la charge obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat de la période attribuable au Groupe</b>	<b>152,7</b>	<b>115,0</b>
Intérêts non contrôlants	0,0	(0,1)
Impôt sur le résultat	(94,0)	(87,1)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	1,7	0,9
Produits et charges liés aux regroupements d'entreprises	(0,4)	1,2
Perte de valeur des goodwill	(1,5)	-
Coût des actions gratuites (IFRS 2)	(7,2)	(6,0)
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt retraité</b>	<b>254,2</b>	<b>206,0</b>
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(87,5)</b>	<b>(78,3)</b>
<b>Éléments en rapprochement :</b>		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises <sup>(1)</sup>	(6,1)	(6,5)
Taxe de 3% sur dividendes <sup>(2)</sup>	(3,2)	(3,2)
Autres différences	2,9	0,9
<b>Charge nette d'impôt réel</b>	<b>(94,0)</b>	<b>(87,1)</b>

<sup>(1)</sup> Le Groupe a décidé dès l'exercice 2010 de requalifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat. Le montant s'élève à 9,4 M€ (6,1 M€ net d'impôt) au 31 décembre 2016 contre 10,5 M€ (6,5 M€ net d'impôt) au 31 décembre 2015.

<sup>(2)</sup> Le Groupe est assujéti depuis l'exercice 2013 à la contribution additionnelle à l'impôt sur les Sociétés de 3% sur les distributions de dividendes.

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Immobilisations incorporelles	0,3	0,4
Autres actifs	5,8	7,3
Provisions pour retraite (non déductible)	4,6	3,8
Provisions non déductibles	19,4	17,0
Charges à payer non déductibles	4,1	4,0
Instruments financiers	2,4	5,9
Reports déficitaires	3,4	2,7
Divers	1,0	0,7
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôts différés	(21,7)	(20,9)
<b>Total</b>	<b>19,2</b>	<b>21,1</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Catalogues	(7,3)	(5,5)
Marques	(2,3)	(2,6)
Amortissement dérogatoire	(9,3)	(9,3)
Dépréciation des actions propres	(2,7)	(2,7)
Divers	(4,4)	(3,0)
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôts différés	21,7	20,9
<b>Total</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(2,3)</b>

Les actifs et passifs d'impôt différés des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 29,2 M€ au 31 décembre 2016.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9,9 M€.

Au 31 décembre 2016, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

## 11. Résultat par action

	31/12/2016	31/12/2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	152,7	115,0
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités en cours de cession	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	152,7	115,0
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	126 197 775	126 280 161
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	653 578	550 274
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	126 851 353	126 830 435
Résultat par action (en euros)	1,210	0,911
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	1,210	0,911
Résultat dilué par action (en euros)	1,204	0,907
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	1,204	0,907

\* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions gratuites accordées lors des plans du 11 mai 2015, du 28 juillet 2015 et du 28 juillet 2016.

Les actions potentiellement dilutives se montent à 653 578, l'effet dilutif sur le résultat par action représenterait 0,6 centime d'euro par titre.

## 12. Dividendes

Métropole Télévision	31/12/2016	31/12/2015
<b>Déclarés et versés au cours de l'exercice</b>	<b>107,4</b>	<b>107,2</b>
Nombre d'actions en circulation en milliers	126 345	126 162
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	0,85	0,85
<b>Proposés pour approbation à l'AGM</b>	<b>107,1</b>	<b>107,3</b>
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 996	126 274
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	0,85	0,85

## 13. Immobilisations incorporelles

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total 31/12/2015
<b>Au 1er janvier 2015, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>38,7</b>	<b>56,5</b>	<b>17,7</b>	<b>72,7</b>	<b>185,5</b>
Acquisitions	44,4	14,8	51,1	-	110,2
Effets de périmètre - montant brut	-	11,1	-	17,0	28,1
Cessions	(15,8)	(6,4)	(0,3)	-	(22,5)
Autres mouvements	0,0	0,4	-	-	0,4
Reclassements	32,4	11,9	(44,3)	-	(0,0)
Dépréciations	(3,8)	0,2	-	-	(3,6)
Dotations aux amortissements 2015	(77,2)	(29,2)	-	-	(106,4)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	0,0	(3,2)	-	-	(3,2)
Reprises d'amortissements sur cessions	15,8	4,6	-	-	20,4
<b>Au 31 décembre 2015, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>34,5</b>	<b>60,5</b>	<b>24,1</b>	<b>89,7</b>	<b>208,9</b>
<b>Au 1er janvier 2015</b>					
Valeur brute	805,5	710,8	18,4	105,9	1 640,5
Amortissements et dépréciations cumulés	(766,8)	(654,3)	(0,7)	(33,2)	(1 455,0)
<b>Montant net au 1er janvier 2015</b>	<b>38,7</b>	<b>56,5</b>	<b>17,7</b>	<b>72,7</b>	<b>185,5</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>					
Valeur brute	865,6	768,6	25,2	122,9	1 782,4
Amortissements et dépréciations cumulés	(831,1)	(708,1)	(1,0)	(33,2)	(1 573,5)
<b>Montant net au 31 décembre 2015</b>	<b>34,5</b>	<b>60,5</b>	<b>24,1</b>	<b>89,7</b>	<b>208,9</b>

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total 31/12/2016
<b>Au 1er janvier 2016, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>34,5</b>	<b>60,5</b>	<b>24,1</b>	<b>89,7</b>	<b>208,9</b>
Acquisitions	51,9	25,8	63,8	-	141,5
Effets de périmètre - montant brut	7,0	0,4	-	13,3	20,7
Cessions	(44,6)	(17,0)	(0,1)	-	(61,8)
Autres mouvements	0,0	0,0	-	-	0,0
Reclassements	49,4	9,1	(58,5)	-	(0,0)
Dépréciations	(13,3)	(2,6)	(0,1)	(1,5)	(17,5)
Dotations aux amortissements 2016	(86,4)	(25,0)	-	-	(111,3)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	0,0	(0,4)	-	-	(0,4)
Reprises d'amortissements sur cessions	44,6	15,1	-	-	59,7
<b>Au 31 décembre 2016, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>43,2</b>	<b>65,9</b>	<b>29,2</b>	<b>101,5</b>	<b>239,8</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>					
Valeur brute	865,6	768,6	25,2	122,9	1 782,4
Amortissements et dépréciations cumulés	(831,1)	(708,1)	(1,0)	(33,2)	(1 573,5)
<b>Montant net au 1er janvier 2016</b>	<b>34,5</b>	<b>60,5</b>	<b>24,1</b>	<b>89,7</b>	<b>208,9</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>					
Valeur brute	930,0	807,1	30,3	136,2	1 903,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(886,8)	(741,1)	(1,1)	(34,7)	(1 663,7)
<b>Montant net au 31 décembre 2016</b>	<b>43,2</b>	<b>65,9</b>	<b>29,2</b>	<b>101,5</b>	<b>239,8</b>

Les droits audiovisuels regroupent des droits cinématographiques et télévisuels acquis dans le cadre de productions mais également en application d'accords de distribution pour lesquels un montant fixe (minimum garanti) a été versé au producteur (cf. note 4.5).

Les autres immobilisations incorporelles se répartissent en logiciels informatiques, coproductions et actifs liés aux indemnités de transfert des joueurs de football.

Sont principalement comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés sur droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation. Les sommes versées sont reclassées en droits audiovisuels à la date d'ouverture des droits.

En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du CNC sont comptabilisées en diminution de la valeur d'actif des coproductions.

L'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

## 14. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

### EVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
A l'ouverture, net des pertes de valeur	89,7	72,7
Acquisitions	13,3	17,0
Autres mouvements	-	-
Pertes de valeur	(1,5)	-
<b>A la clôture</b>	<b>101,5</b>	<b>89,7</b>
<b>A l'ouverture</b>		
Valeurs brutes	122,9	105,9
Cumul des pertes de valeur	(33,2)	(33,2)
<b>Montant net</b>	<b>89,7</b>	<b>72,7</b>
<b>A la clôture</b>		
Valeurs brutes	136,2	122,9
Cumul des pertes de valeur	(34,7)	(33,2)
<b>Montant net</b>	<b>101,5</b>	<b>89,7</b>

L'accroissement des goodwill sur l'exercice 2016 reflète les acquisitions de Mandarin Cinéma et de iGraal (cf. note 5).

Les mouvements sur l'exercice 2015 correspondaient à l'acquisition du Groupe Oxygem.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice 2016 sur les goodwill des activités poursuivies (cf. tests de dépréciation ci-après).

### REPARTITION

Les goodwill se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») de la façon suivante :

Valeur nette	31/12/2016	31/12/2015
<b>Télévision</b>	-	-
<b>Production et Droits Audiovisuels</b>		
Droits Audiovisuels	3,2	0,8
<b>Diversifications</b>		
Internet	65,4	54,4
E-Commerce	20,5	22,0
Téléachat	12,5	12,5
<b>Total</b>	<b>101,5</b>	<b>89,7</b>

- L'UGT Internet intègre M6 Web, Oxygem, Golden Moustache et iGraal du fait des similarités de leur business model ;
- L'UGT E-Commerce intègre Mon Album Photo et Printic ;
- L'UGT Téléachat intègre les entités Home Shopping Services, Best of TV et Best of TV Benelux ;
- L'UGT Droits Audiovisuels intègre SND et les sociétés de catalogues de droits audiovisuels.

### TESTS DE DEPRECIATION

Sur le dernier trimestre 2016, les UGT Internet, Téléachat et E-Commerce ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) utilisée pour déterminer la valeur d'utilité repose sur les prévisions de flux de trésorerie établies en fin d'année en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes : EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Internet :
  - le taux d'actualisation retenu s'élève à 10,5% correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français pour des entreprises présentant le même profil de risque que les activités de l'UGT Internet ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 2%.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Téléachat :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 9,0% ;
  - une approche prudente de la croissance à l'infini de l'activité a été retenue (1,5%).
- Hypothèses spécifiques à l'UGT E-Commerce :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,0% ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 2%.

Une analyse de la sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres de tests a été menée, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

Internet		Taux d'actualisation				
		9,5%	10,0%	10,5%	11,0%	11,5%
Taux de croissance	1,0%	108,3	104,0	100,2	96,8	93,7
	1,5%	113,0	108,3	104,0	100,2	96,8
	2,0%	118,4	113,0	<b>108,3</b>	104,0	100,2
	2,5%	124,6	118,4	113,0	108,3	104,0
	3,0%	131,7	124,6	118,4	113,0	108,3

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 41,7 M€

Téléachat		Taux d'actualisation				
		8,0%	8,5%	9,0%	9,5%	10,0%
Taux de croissance	0,5%	133,1	124,9	117,7	111,3	105,6
	1,0%	139,8	130,7	122,7	115,7	109,4
	1,5%	147,6	137,3	<b>128,4</b>	120,6	113,7
	2,0%	156,7	145,0	134,9	126,1	118,5
	2,5%	167,5	153,9	142,4	132,5	123,9

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 31,9 M€

E-commerce		Taux d'actualisation				
		9,0%	9,5%	10,0%	10,5%	11,0%
Taux de croissance	1,0%	25,1	23,8	22,5	21,5	20,5
	1,5%	26,2	24,7	23,4	22,2	21,1
	2,0%	27,5	25,8	<b>24,3</b>	23,0	21,8
	2,5%	28,9	27,0	25,3	23,9	22,6
	3,0%	30,6	28,4	26,5	24,9	23,5

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 21,6 M€

A l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que les valeurs recouvrables des UGT Internet, Téléachat et E-Commerce excédaient leur valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2016.

## 15. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2015
<b>Au 1er janvier 2015, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>19,3</b>	<b>81,2</b>	<b>14,1</b>	<b>5,5</b>	<b>1,2</b>	<b>121,2</b>
Acquisitions	-	0,2	3,9	3,7	2,1	9,9
Effets de périmètre - montant brut	-	0,1	-	0,9	-	0,9
Cessions	-	(0,4)	(3,3)	(1,7)	-	(5,4)
Autres mouvements	-	-	0,0	-	-	0,0
Reclassements	-	0,1	0,2	2,4	(2,7)	(0,0)
Dépréciations	-	0,0	0,1	0,2	-	0,3
Dotations aux amortissements 2015	-	(4,8)	(5,4)	(3,2)	-	(13,4)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	(0,1)	-	(0,6)	-	(0,7)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,3	3,1	1,5	-	4,9
<b>Au 31 décembre 2015, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>19,3</b>	<b>76,6</b>	<b>12,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,6</b>	<b>117,7</b>
<b>Au 1er janvier 2015</b>						
Valeur brute	19,3	130,7	64,8	25,3	1,2	241,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(49,6)	(50,7)	(19,9)	-	(120,1)
<b>Montant net au 1er janvier 2015</b>	<b>19,3</b>	<b>81,2</b>	<b>14,1</b>	<b>5,5</b>	<b>1,2</b>	<b>121,2</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>						
Valeur brute	19,3	130,7	63,0	31,7	0,6	245,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(54,1)	(50,3)	(23,1)	-	(127,5)
<b>Montant net au 31 décembre 2015</b>	<b>19,3</b>	<b>76,6</b>	<b>12,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,6</b>	<b>117,7</b>

  

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2016
<b>Au 1er janvier 2016, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>19,3</b>	<b>76,6</b>	<b>12,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,6</b>	<b>117,7</b>
Acquisitions	-	0,2	4,4	3,1	2,6	10,3
Effets de périmètre - montant brut	-	-	0,1	0,2	-	0,3
Cessions	-	(0,0)	(0,8)	(1,0)	-	(1,8)
Autres mouvements	-	-	1,5	0,0	-	1,5
Reclassements	-	0,6	0,5	0,1	(1,2)	-
Dépréciations	-	0,1	0,0	0,0	-	0,1
Dotations aux amortissements 2016	-	(4,8)	(4,7)	(3,3)	-	(12,8)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	-	(1,5)	(0,1)	-	(1,6)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	0,7	0,9	-	1,6
<b>Au 31 décembre 2016, net des dépréciations et amortissements</b>	<b>19,3</b>	<b>72,7</b>	<b>12,8</b>	<b>8,4</b>	<b>2,0</b>	<b>115,2</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>						
Valeur brute	19,3	130,7	63,0	31,7	0,6	245,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(54,1)	(50,3)	(23,1)	-	(127,5)
<b>Montant net au 1er janvier 2016</b>	<b>19,3</b>	<b>76,6</b>	<b>12,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,6</b>	<b>117,7</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>						
Valeur brute	19,3	131,6	67,2	34,0	2,0	254,0
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(58,9)	(54,4)	(25,6)	-	(138,9)
<b>Montant net au 31 décembre 2016</b>	<b>19,3</b>	<b>72,7</b>	<b>12,8</b>	<b>8,4</b>	<b>2,0</b>	<b>115,2</b>

## 16. Stocks

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2015
<b>Au 1er janvier 2015, net des dépréciations</b>	<b>203,3</b>	<b>13,5</b>	<b>216,8</b>
Acquisitions	297,0	65,3	362,3
Acquisitions de filiales	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(281,7)	(61,2)	(343,0)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2015	(12,0)	(0,2)	(12,2)
<b>Au 31 décembre 2015, net des dépréciations</b>	<b>206,6</b>	<b>17,4</b>	<b>224,0</b>
<b>Au 1er janvier 2015</b>			
Coût ou juste valeur	302,9	18,0	321,0
Cumul des dépréciations	(99,6)	(4,5)	(104,1)
<b>Montant net au 1er janvier 2015</b>	<b>203,3</b>	<b>13,5</b>	<b>216,8</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>			
Coût ou juste valeur	318,2	22,1	340,3
Cumul des dépréciations	(111,6)	(4,7)	(116,3)
<b>Montant net au 31 décembre 2015</b>	<b>206,6</b>	<b>17,4</b>	<b>224,0</b>

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2016
<b>Au 1er janvier 2016, net des dépréciations</b>	<b>206,6</b>	<b>17,4</b>	<b>224,0</b>
Acquisitions	329,9	59,8	389,8
Acquisitions de filiales	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(292,0)	(65,6)	(357,6)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2016	(6,9)	1,1	(5,8)
<b>Au 31 décembre 2016, net des dépréciations</b>	<b>237,6</b>	<b>12,7</b>	<b>250,3</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>			
Coût ou juste valeur	318,2	22,1	340,3
Cumul des dépréciations	(111,6)	(4,7)	(116,3)
<b>Montant net au 1er janvier 2016</b>	<b>206,6</b>	<b>17,4</b>	<b>224,0</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>			
Coût ou juste valeur	356,1	16,4	372,4
Cumul des dépréciations	(118,5)	(3,6)	(122,1)
<b>Montant net au 31 décembre 2016</b>	<b>237,6</b>	<b>12,7</b>	<b>250,3</b>

## 17. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les contributions des coentreprises et entreprises associées dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe sont les suivantes :

	% de détention	31/12/2016	31/12/2015
<b>Participations dans les coentreprises</b>		<b>3,0</b>	<b>2,8</b>
<i>Série Club</i>	50%	2,2	1,7
<i>HSS Belgique</i>	50%	0,4	0,4
<i>Panora Services</i>	50%	0,4	0,3
<i>TF6</i>	50%	-	0,3
<i>TF6 Gestion</i>	50%	-	0,1
<b>Participations dans les entreprises associées</b>		<b>6,1</b>	<b>3,3</b>
<i>Quicksign</i>	25%	0,3	0,3
<i>Stéphane Plaza France</i>	49%	3,0	2,9
<i>Société des agences parisiennes</i>	25%	0,1	0,1
<i>Elephorm</i>	34%	2,8	-
<b>Participations dans les coentreprises et les entreprises associées</b>		<b>9,1</b>	<b>6,1</b>

### 17.1 Coentreprises

Les contributions des coentreprises aux chiffre d'affaires / résultat net consolidés du Groupe auraient été / sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12,9</b>	<b>12,1</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>
<b>Contribution par société :</b>		
Chiffre d'affaires		
<i>TF6 - Série Club</i>	6,9	6,6
<i>HSS Belgique</i>	4,3	4,8
<i>Autres</i>	1,7	0,8
	<b>12,9</b>	<b>12,1</b>
Résultat net		
<i>TF6 - Série Club</i>	1,3	1,3
<i>HSS Belgique</i>	0,3	0,3
<i>Autres</i>	0,0	(0,1)
	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>

Les sociétés TF6 et TF6 Gestion ont été liquidées le 15 décembre 2016.



## 17.2 Entreprises associées

### ELEPHORM

Le 29 juillet 2016, le Groupe M6, à travers sa filiale M6 Web, a pris une participation de 34% au sein de la société Elephorm, leader français de la production de contenus vidéo de e-learning. Cette prise de participation est traitée comme une participation dans une entreprise associée et donc comptabilisée conformément à la norme IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Au 31 décembre 2016, la participation du Groupe dans la société Elephorm s'élève à 2,8 M€.

Les contributions des entreprises associées au résultat net consolidé du Groupe s'élèvent à 0,1 M€ au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, les investissements dans les coentreprises et les entreprises associées n'ont donné lieu à la reconnaissance d'aucune perte de valeur dans les comptes consolidés du Groupe.

## 18. Instruments financiers

### 18.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2015				Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	0,3	-	0,3	0,3	-	0,3	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4,1	-	4,1	4,1	-	-	0,8	3,2	-
Autres actifs non courants	18,9	-	18,9	18,9	-	-	-	18,9	-
Créances clients <sup>(1)</sup>	250,3	(18,5)	231,9	231,9	-	-	-	231,9	-
Instruments financiers dérivés	0,2	-	0,2	0,2	-	-	-	-	0,2
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants	181,9	(5,3)	176,6	176,6	-	-	-	176,6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175,8	-	175,8	175,8	75,1	-	-	100,7	-
<b>Actifs</b>	<b>631,4</b>	<b>(23,7)</b>	<b>607,7</b>	<b>607,8</b>	<b>75,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>531,4</b>	<b>0,2</b>

<sup>(1)</sup> L'écart par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2015 correspond au reclassement des avoirs divers à émettre de 17,2 M€ d'autres dettes d'exploitation à créances clients nettes.

	31/12/2016				Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	0,4	-	0,4	0,4	-	0,4	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4,3	-	4,3	4,3	-	-	0,9	3,4	-
Autres actifs non courants	18,2	-	18,2	18,2	-	-	-	18,2	-
Créances clients	258,4	(16,9)	241,5	241,5	-	-	-	241,5	-
Instruments financiers dérivés	0,4	-	0,4	0,4	-	-	-	-	0,4
Autres actifs financiers courants	0,7	(0,3)	0,4	0,4	-	-	-	0,4	-
Autres actifs courants	191,7	(4,9)	186,7	186,7	-	-	-	186,7	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174,4	-	174,4	174,4	151,8	-	-	22,6	-
<b>Actifs</b>	<b>648,6</b>	<b>(22,1)</b>	<b>626,5</b>	<b>626,5</b>	<b>151,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>472,9</b>	<b>0,4</b>

Les autres actifs non courants correspondent à l'avance faite par le Football Club des Girondins de Bordeaux à la ville de Bordeaux au titre de la convention d'occupation du nouveau stade (30 ans). Cette avance est reprise chaque année suivant les termes du contrat de location simple.

#### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

La position au bilan est la suivante :

31/12/2016					
	Devise de Référence	Juste valeur au 1er janvier	Acquisitions / Cessions	Juste valeur au 31 décembre	% de détention
European News Exchange	Euro (€)	0,1	-	0,1	20,0%
Autres	Euro (€)	0,2	0,1	0,3	-
<b>TOTAL NON COURANT</b>		<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	

#### AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La position au bilan est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes courants avec les coentreprises et entreprises associées	0,4	1,2
Dépôts de garantie	2,0	1,6
Autres actifs financiers	2,0	1,3
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>
Autres actifs financiers	0,4	-
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>

#### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 174,4 M€ au 31 décembre 2016 contre 175,8 M€ au 31 décembre 2015.

Les comptes et dépôts à terme et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur (juste valeur par résultat). Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2016.

En application de la politique de placement décrite en note 19.3, la quasi-intégralité des sommes est placée en FCP de trésorerie, comptes à vue rémunérés et dépôts à terme, d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, auprès de contreparties de qualité « investment grade ».

18.2 Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	1,1	1,1	-	1,1	-
Autres passifs financiers non courants	24,7	24,7	17,5	7,2	-
Autres dettes non courantes	0,7	0,7	-	0,7	-
Dettes financières courantes	0,6	0,6	-	0,6	-
Instruments financiers dérivés	0,1	0,1	-	-	0,1
Autres passifs financiers courants	10,5	10,5	0,4	10,1	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362,0	362,0	-	362,0	-
Autres dettes d'exploitation <sup>(1)</sup>	23,3	23,3	-	23,3	-
Dettes fiscales et sociales	80,0	80,0	-	80,0	-
Dettes sur immobilisations courantes	9,8	9,8	-	9,8	-
<b>Passifs</b>	<b>512,8</b>	<b>512,8</b>	<b>17,8</b>	<b>494,9</b>	<b>0,1</b>

<sup>(1)</sup> L'écart par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2015 correspond au reclassement des avoirs divers à émettre de 17,2 M€ d'autres dettes d'exploitation à créances clients nettes.

	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	1,3	1,3	-	1,3	-
Autres passifs financiers non courants	32,7	32,7	32,5	0,1	-
Autres dettes non courantes	0,7	0,7	-	0,7	-
Dettes financières courantes	0,6	0,6	-	0,6	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	9,3	9,3	-	9,3	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364,4	364,4	-	364,4	-
Autres dettes d'exploitation	23,5	23,5	-	23,5	-
Dettes fiscales et sociales	93,5	93,5	-	93,5	-
Dettes sur immobilisations courantes	17,4	17,4	-	17,4	-
<b>Passifs</b>	<b>543,4</b>	<b>543,4</b>	<b>32,5</b>	<b>510,8</b>	<b>-</b>

DETTES FINANCIERES

Les positions d'endettement sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes bancaires	0,2	-
Autres	1,1	1,1
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>
Dettes bancaires	0,6	0,5
Crédit bail	-	0,1
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

Le Groupe ne dispose pas actuellement de ligne bancaire à moyen terme.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€. Cette ligne n'est pas tirée au 31 décembre 2016 et n'a pas été utilisée au cours de l'année.

## AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers courants de 9,3 M€ incluent :

- les dettes de 2,0 M€ relatives aux compléments de prix sur les acquisitions des sociétés Mandarins Cinéma et iGraal ;
- la dette de 7,3 M€ relative au contrat d'achat à terme de 470 000 actions propres, avec comme échéance le 28 juillet 2017 (cf. note 20.1).

Les autres passifs financiers non courants de 32,7 M€ correspondent principalement, pour leur part, aux dettes relatives aux promesses d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires des sociétés Best of TV et iGraal.

Ces dettes financières sont évaluées à la juste valeur par résultat (niveau 3 dans la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon IFRS 7).

## 18.3 Ventilation des actifs et passifs financiers dans la hiérarchie de juste valeur

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

31/12/2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables	Données non observables
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	0,3
Instruments financiers dérivés	-	0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
FCP, SICAV	48,6	-	-
Dépôts à terme	-	26,5	-
<b>Actifs</b>	<b>48,6</b>	<b>26,7</b>	<b>0,3</b>
Autres passifs financiers non courants	-	-	17,5
Autres passifs financiers courants	-	-	0,4
Instruments financiers dérivés	-	0,1	-
<b>Passifs</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>17,8</b>

31/12/2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables	Données non observables
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	0,4
Instruments financiers dérivés	-	0,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
FCP, SICAV	88,3	-	-
Dépôts à terme	-	63,6	-
<b>Actifs</b>	<b>88,3</b>	<b>63,9</b>	<b>0,4</b>
Autres passifs financiers non courants	-	-	32,5
<b>Passifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32,5</b>

## 18.4 Effet en résultat des instruments financiers

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	31/12/2015		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<b>Impact sur le résultat financier</b>	<b>2,3</b>						
Total des produits d'intérêts	1,5	-	-	-	1,5	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)	-
Réévaluation	1,1	1,8	-	-	-	(0,6)	(0,1)
Profits ou pertes nets	0,7	0,7	-	-	-	-	-
Résultat de cession	(0,8)	-	-	-	(0,8)	-	-
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(0,5)</b>						
Profits ou pertes nets	(0,1)	-	-	-	(0,1)	-	-
Dépréciation nette	(0,4)	-	-	-	(0,4)	-	-
<b>Gain net / (Perte nette)</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,1)</b>

	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<b>Impact sur le résultat financier</b>	<b>1,0</b>						
Total des produits d'intérêts	0,8	-	-	-	0,8	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,0)	-	-	-	-	(0,0)	-
Réévaluation	(0,5)	(0,4)	-	-	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	0,8	0,8	-	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-	-
<b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>	<b>(1,3)</b>						
Profits ou pertes nets	(0,1)	-	-	-	(0,1)	-	-
Dépréciation nette	(1,2)	-	-	-	(1,2)	-	-
<b>Gain net / (Perte nette)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,1)</b>

## 19. Risques liés aux instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risques décrits ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

### 19.1 Risque de crédit

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

#### CREANCES CLIENTS

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du groupe.

#### Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par la régie M6 Publicité consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90% du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en-deçà de 0,5% du chiffre d'affaires (comme au 31 décembre 2015).

Afin de limiter encore ce risque, la Régie M6 Publicité applique des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

### Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, l'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par cette équipe, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

### CONTREPARTIES BANCAIRES

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 19.3.

Le groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

### BALANCE AGEE DES ACTIFS FINANCIERS

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		Ni dépréciés ni arrivés à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs financiers	5,1	4,9	4,8	4,1	-	-	-	-
Créances clients brutes <sup>(1)</sup>	258,4	250,3	134,2	138,3	76,9	48,9	17,6	23,9
Autres créances brutes	210,3	200,9	205,2	195,3	1,7	2,1	0,0	-
<b>Total</b>	<b>473,8</b>	<b>456,2</b>	<b>344,2</b>	<b>337,7</b>	<b>78,6</b>	<b>50,9</b>	<b>17,6</b>	<b>23,9</b>

<sup>(1)</sup> L'écart par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2015 correspond au reclassement des avoirs divers à émettre de 17,2 M€ d'autres dettes d'exploitation à créances clients nettes.

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Montant brut déprécié *	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	0,3	0,8
Créances clients brutes <sup>(1)</sup>	7,7	13,0	3,2	5,5	2,3	2,4	16,6	18,4
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	-	3,4	3,5
<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>13,0</b>	<b>3,2</b>	<b>5,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>20,3</b>	<b>22,8</b>

\* Les « montants bruts dépréciés » correspondent aux montants (TTC) des créances pour lesquelles les dépréciations sont déterminées individuellement. Dans le cas des dépréciations calculées selon un modèle statistique, les créances (TTC) correspondantes sont ventilées par antériorité.

Les créances clients et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

## 19.2 Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante (hors dettes d'impôts courants) :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières	0,6	0,6	1,3	1,1	-	-	1,9	1,7
Instruments financiers dérivés	0,0	0,1	-	-	-	-	0,0	0,1
Autres passifs financiers	9,3	10,5	32,7	24,7	-	-	42,0	35,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	364,4	362,0	-	-	-	-	364,4	362,0
Autres dettes <sup>(1)</sup>	23,5	23,3	0,7	0,7	-	-	24,2	24,0
Dettes fiscales et sociales	93,5	80,0	-	-	-	-	93,5	80,0
Dettes sur immobilisations	17,4	9,8	-	-	-	-	17,4	9,79
<b>TOTAL</b>	<b>508,8</b>	<b>486,2</b>	<b>34,7</b>	<b>26,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>543,5</b>	<b>512,8</b>

<sup>(1)</sup> L'écart par rapport aux comptes publiés au 31 décembre 2015 correspond au reclassement des avoirs divers à émettre de 17,2 M€ d'autres dettes d'exploitation à créances clients nettes.

## 19.3 Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

### RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change par le biais de certains contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles, ainsi que par le biais d'une fraction des achats de marchandises du pôle Vente à distance.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar US.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

La couverture des achats de marchandises est réalisée de façon statistique et ajustée régulièrement en fonction des commandes passées.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté 8,3% du montant total des achats de l'année 2016 contre 8,9% sur l'année 2015.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (moins de 0,2% du chiffre d'affaires).





## Échéances

Les échéances des instruments de couverture (valeur nominale de la couverture exprimée en euros au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	0,5	0,2	0,2	0,4	0,4	-
SND	3,7	3,7	-	40,4	34,1	6,3
HSS	2,7	2,7	-	1,9	1,9	-
<b>TOTAL</b>	<b>6,8</b>	<b>6,6</b>	<b>0,2</b>	<b>42,7</b>	<b>36,3</b>	<b>6,3</b>

## RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est faiblement exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt, principalement en ce qui concerne la rémunération de ses actifs financiers. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

## Echéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2016

<i>en M€</i>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	174,9	2,4	-	177,2
Autres actifs financiers à taux fixe	-	1,0	0,9	2,0
<b>Total actifs financiers</b>	<b>174,9</b>	<b>3,4</b>	<b>0,9</b>	<b>179,2</b>
Passifs financiers à taux variable	-	(1,1)	-	(1,1)
Autres passifs financiers à taux fixe	(0,6)	(0,2)	-	(0,8)
<b>Total dettes financières</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>-</b>	<b>(1,9)</b>

Au 31 décembre 2016, la position nette à taux variable du Groupe est un actif de 176,1 M€. Elle est constituée principalement de placements en OPCVM de trésorerie monétaires et en dépôts à terme. Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier.

## POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La question du risque de contrepartie demeure un sujet sur lequel le Groupe est particulièrement vigilant dans le processus de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties, dépositaires et sociétés de gestion.

Un suivi de l'ensemble des valeurs sur lesquelles la trésorerie du Groupe est investie, ainsi qu'une liste de valeurs sur lesquelles le Groupe serait susceptible d'investir, sont réalisés quotidiennement.

Sur cette base, il est procédé à un arbitrage afin de privilégier les fonds à la fois les plus réguliers et les plus rentables.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

## 20. Capitaux propres

### 20.1 Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision. A ce titre, le Groupe veille à maintenir un niveau suffisant de trésorerie pour faire face au financement courant de son exploitation ainsi qu'aux investissements de croissance. Le groupe dispose d'une trésorerie excédentaire, au-delà des contraintes décrites ci-dessus, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€ maximum. Au 31 décembre 2016, cette ligne n'a pas été tirée.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe distribue depuis de nombreuses années un dividende de l'ordre de 80% du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action, dont au cours de l'exercice 2016, un dividende ordinaire de 0,85 € par action.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et dans le respect de cette autorisation :

- Métropole Télévision est intervenu sur le marché par l'effet des opérations quotidiennes réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ;
- Métropole Télévision a acheté et livré des actions au titre de ses plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs et dans la perspective de la prochaine livraison d'actions gratuites 2017, Métropole Télévision a conclu un contrat d'achat à terme d'actions propres portant sur 470 000 actions, avec comme échéance le 28 juillet 2017.

La société entre par ailleurs dans le champ de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, qui précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible

d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

## 202 Actions composant le capital de Métropole Télévision

<i>en milliers</i>	Actions ordinaires émises	Titres autodétenus	Actions en circulation
<b>Nombre d'actions au 1er janvier 2015</b>	<b>126 262</b>	<b>99</b>	<b>126 163</b>
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions	152		
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites		(8)	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		49	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2015</b>	<b>126 414</b>	<b>140</b>	<b>126 274</b>
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions			
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites		351	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		(74)	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2016</b>	<b>126 414</b>	<b>418</b>	<b>125 996</b>

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Quatre plans d'attribution d'actions gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2016 (cf. note 8).

## 203 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ».

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique « réserves consolidées ».

L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

<b>Solde au 1er janvier 2015</b>	<b>(5,5)</b>
Nouvelles couvertures	(6,3)
Variations des anciennes couvertures	(0,2)
Échéances des couvertures	(1,0)
Variation des écarts de conversion	0,2
Variation sur les retraites	0,3
<b>Total des variations de la période</b>	<b>(7,0)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>(12,5)</b>
Nouvelles couvertures	0,2
Variations des anciennes couvertures	0,0
Échéances des couvertures	6,5
Variation des écarts de conversion	0,1
Variation sur les retraites	(0,9)
<b>Total des variations de la période</b>	<b>5,9</b>
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>(6,5)</b>

## 21. Indemnités de départ en retraite

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

### PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

en %	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,50	2,00
Augmentations de salaires futures *	2,69	2,69
Taux d'inflation	2,00	2,00

\* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

Le taux d'actualisation est établi pour une durée moyenne de 10 ans avec pour référence l'indice Iboxx € corporate bonds AA 10+.

### CHARGES COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2016	31/12/2015
Coût du service courant	(0,9)	(0,9)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,2)	(0,2)
<b>Dépense nette</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(1,1)</b>

### PROVISION ET VALEUR ACTUALISEE DE L'OBLIGATION

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Obligation à l'ouverture</b>	<b>11,1</b>	<b>10,3</b>
Coût du service courant, réductions/cessations	0,9	0,9
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,2	0,2
Prestations versées	(0,2)	(0,0)
Écarts actuariels - Changements d'hypothèse financière	1,1	-
Écarts actuariels - Changements d'hypothèse démographique	-	-
Écarts actuariels - Effet d'expérience	0,2	(0,4)
Variation de périmètre	0,1	0,1
<b>Obligation à la clôture</b>	<b>13,4</b>	<b>11,1</b>

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à -1,1 M€ au 31 décembre 2016.

### TESTS DE SENSIBILITE AUX HYPOTHESES

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5%	- 0,5%
<b>Sensibilité de l'obligation à la clôture :</b>		
à la variation du taux d'actualisation	12,3	14,4
à la variation du taux d'augmentation des salaires	14,4	12,4

## 22. Provisions

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 :

	Provisions pour retraite	Provisions sur pertes des entreprises associées	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>10,3</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>23,0</b>	<b>42,8</b>	<b>20,3</b>	<b>96,6</b>
Acquisitions de filiales	0,1	-	-	-	-	0,0	0,1
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Dotation de la période	1,1	-	-	5,4	26,9	5,9	39,3
Utilisation	(0,0)	-	-	(5,1)	(27,4)	(4,2)	(36,6)
Reprise non utilisée	(0,0)	-	-	(6,3)	(1,4)	(1,4)	(9,1)
Autres variations	(0,4)	(0,1)	-	(0,0)	-	0,0	(0,5)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,0</b>	<b>41,0</b>	<b>20,6</b>	<b>89,7</b>
Acquisitions de filiales	0,1	-	-	0,2	-	2,9	3,2
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-
Dotation de la période	1,1	-	2,2	4,6	27,7	4,9	40,4
Utilisation	(0,2)	-	-	(1,8)	(25,9)	(5,7)	(33,5)
Reprise non utilisée	-	-	-	(4,8)	(0,6)	(4,5)	(9,9)
Autres variations	1,3	-	-	(0,0)	-	0,0	1,3
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>13,4</b>	<b>-</b>	<b>2,2</b>	<b>15,2</b>	<b>42,2</b>	<b>18,2</b>	<b>91,2</b>
Courant au 31 décembre 2015	-	-	-	17,0	41,0	20,6	78,7
Non courant au 31 décembre 2015	11,1	-	-	-	-	-	11,1
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17,0</b>	<b>41,0</b>	<b>20,6</b>	<b>89,7</b>
Courant au 31 décembre 2016	-	-	2,2	15,2	42,2	18,2	77,9
Non courant au 31 décembre 2016	13,4	-	-	-	-	-	13,4
<b>Total</b>	<b>13,4</b>	<b>-</b>	<b>2,2</b>	<b>15,2</b>	<b>42,2</b>	<b>18,2</b>	<b>91,2</b>

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les provisions se ventilent par secteur d'activité de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Télévision	67,0	66,7
Production et Droits Audiovisuels	1,8	1,7
Diversifications	22,3	20,9
Autres	0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>91,2</b>	<b>89,7</b>

- Les litiges inclus dans le poste « provisions pour litiges » se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

- Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion, dans la case de la grille initialement prévue, d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles

aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

Les chaînes peuvent également être engagées à diffuser un programme de flux ou un événement dont le potentiel d'audience et d'image ne porte pas les recettes publicitaires à un niveau permettant de couvrir le coût complet du programme.

La perte de valeur du droit peut recouvrir :

- le cas d'une diffusion improbable : le programme ne pourra être diffusé faute de potentiel d'audience ;
- le cas d'une insuffisance de recettes nettes dans la fenêtre de diffusion du programme.

Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience et de recettes attachés à chaque programme, définis par les directions des programmes des chaînes du Groupe.

- Les « autres provisions pour charges » se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.
- Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

## 23. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels

### ACHATS DE DROITS ET ENGAGEMENTS DE COPRODUCTIONS (NETS)

Ces engagements se rapportent :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

### TRANSPORT D'IMAGES, LOCATION SATELLITE ET TRANSPONDEURS

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

### BAUX NON RESILIAIBLES

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières (dont la location du stade de Bordeaux).

## RESPONSABILITE SUR PASSIF DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagements hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

## VENTES DE DROITS

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2016.

## CONTRATS DE DIFFUSION

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015	Conditions de mise en œuvre
<b>Engagements donnés</b>						
Achats de droits et engagements de coproductions (bruts)	290,7	339,5	94,6	724,8	920,5	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(24,7)	(18,7)	(37,1)	(80,5)	(63,4)	
<i>Achats de droits et engagements de coproductions (nets)</i>	<i>266,0</i>	<i>320,8</i>	<i>57,5</i>	<i>644,3</i>	<i>857,1</i>	
Transport d'images, location satellites et transpondeurs	17,4	47,5	0,0	65,0	87,1	Contrats signés
Baux non résiliables	9,3	36,1	118,2	163,6	161,5	Baux
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif				-	0,9	Liquidation de la SNC
Autres	5,4	5,3	-	10,7	13,5	
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>298,1</b>	<b>409,8</b>	<b>175,7</b>	<b>883,6</b>	<b>1 120,1</b>	
<b>Engagements reçus</b>						
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif				-	0,9	Liquidation de la SNC
Ventes de droits	29,1	20,9	-	50,0	63,1	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	61,7	28,1	-	89,8	95,8	Contrats signés
Autres	2,3	0,0	-	2,4	3,2	
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>93,1</b>	<b>49,0</b>	<b>-</b>	<b>142,2</b>	<b>163,1</b>	

Au 31 décembre 2016, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 883,6 M€ contre 1 120,1 M€ au 31 décembre 2015.

Cette diminution des engagements donnés (-236,5 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont reculé de 212,8 M€ par rapport au 31 décembre 2015 ; en effet, la valeur totale des droits sortis des engagements car inscrits au bilan en stocks s'avère supérieure à celle des nouveaux engagements conclus au cours de l'exercice ;
- les engagements en lien avec les contrats de transport et de diffusion des chaînes s'élèvent à 65,0 M€ en baisse de 22,1 M€ par rapport au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 142,2 M€ contre 163,1 M€ au 31 décembre 2015.

Cette diminution des engagements reçus (-20,9 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- la baisse de 13,0 M€ des engagements de ventes de droits ;
- l'augmentation de 46,8 M€ du nouvel engagement reçu d'Orange au titre de l'animation de la base d'abonnés et de la licence de marque « M6 Mobile » ;
- la baisse de 52,9 M€ des engagements au titre de la distribution des chaînes du Groupe, à mesure de l'exécution des contrats.

## 24. Parties liées

### 24.1 Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,26%, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

### 24.2 Transactions avec les actionnaires

#### PRET AUX ACTIONNAIRES

Sur l'exercice, la somme de 20 M€ a été placée du 12 février au 12 mai 2016 auprès de Bayard d'Antin.

En effet, aux termes d'une convention de placement de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché. Le Groupe garde également la possibilité d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 8 novembre 2016 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 19.3), le placement à Bayard d'Antin ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 31 décembre 2016, aucun placement de trésorerie n'est fait auprès de Bayard d'Antin.

#### TRANSACTIONS COURANTES

	31/12/2016		31/12/2015	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	5,6	0,4	9,7	-
Achats de biens et services	(16,8)	(0,8)	(20,9)	(0,7)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des programmes acquis auprès de sociétés de production détenues par RTL Group.



Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	31/12/2016		31/12/2015	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	6,1	0,1	6,8	-
Dettes	8,0	0,1	8,0	0,1

OPERATIONS SPECIFIQUES

Le Groupe M6 est entré en négociations exclusives avec son actionnaire de référence, RTL Group dans le cadre du projet d'acquisition du pôle radio français de RTL Group (RTL, RTL2 et Fun Radio).

Aucune autre opération spécifique n'a été conclue par le Groupe avec ses actionnaires au cours de l'exercice 2016.

24.3 Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>à 100%</b>		
Ventes de biens et services	7,9	8,5
Achats de biens et services	(0,1)	(0,1)

Les ventes effectuées avec les coentreprises ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>à 100%</b>		
Créances	2,6	6,1
<i>dont financement</i>	<i>0,3</i>	<i>1,1</i>
Dettes	7,6	6,2
<i>dont financement</i>	<i>7,5</i>	<i>5,9</i>

Les créances relatives au financement sont constituées des quote-parts des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

Sur l'exercice 2016, le montant des dividendes reçus des coentreprises s'élève à 1,1 M€.

24.4 Transactions avec les entreprises associées

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les entreprises associées :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>à 100%</b>		
Ventes de biens et services	0,6	0,4
Achats de biens et services	-	-

Les ventes effectuées avec les entreprises associées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

à 100%	31/12/2016	31/12/2015
Créances	0,1	0,1
<i>dont financement</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Dettes	0,9	1,3
<i>dont financement</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## 24.5 Transactions avec les dirigeants

La rémunération versée au cours de l'année 2016 aux membres du Directoire représente un total de 3 751 942 € et se ventile en une part fixe pour 2 223 354 € et une part variable pour 1 528 588 €.

Au cours de l'année 2016, 167 200 actions gratuites ont été attribuées aux membres du Directoire en juillet 2016.

Dans cette même période, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites du 14 avril 2014 et du 13 octobre 2014, 81 928 actions ont été livrées aux membres du Directoire présents à la date d'attribution.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire ont droit à une indemnité légale de fin de carrière (cf. note 4.14).

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés par des jetons de présence à hauteur de 234 900 €. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient à titre personnel 116 867 actions du Groupe au 31 décembre 2016.

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Avantages à court terme		
Eléments de salaire	4,2	3,6
Autres avantages à court terme	0,0	0,0
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Paiements fondés sur des actions	2,4	0,6
Jetons de présence		0,2
<b>Total</b>	<b>6,6</b>	<b>4,5</b>

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 2.3 du Document de Référence.

## 25. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des exercices 2016 et 2015 sont les suivants :

	EY				PWC				TOTAL			
	2016	2015	% 2016	% 2015	2016	2015	% 2016	% 2015	2016	2015	% 2016	% 2015
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	0,2	0,3	97%	100%	0,5	0,4	100%	98%	0,7	0,7	99%	99%
<i>Métropole Télévision</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>41%</i>	<i>35%</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>22%</i>	<i>21%</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>29%</i>	<i>26%</i>
<i>Filiales intégrées globalement</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>56%</i>	<i>65%</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>78%</i>	<i>76%</i>	<i>0,5</i>	<i>0,5</i>	<i>70%</i>	<i>72%</i>
<b>Autres services</b>	0,0	-	3%	0%	-	0,0	0%	2%	0,0	0,0	1%	1%
<i>Métropole Télévision</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
<i>Filiales intégrées globalement</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>3%</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>	<i>0%</i>	<i>2%</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en %</b>	<b>35%</b>	<b>38%</b>			<b>65%</b>	<b>62%</b>						

## 26. Evénements post clôture

Afin de servir les plans d'attribution d'actions gratuites en cours, Métropole Télévision a conclu le 13 janvier 2017 un contrat d'achat d'actions à terme portant sur 400 000 actions livrables en juillet 2018.

Aucun autre événement n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine du Groupe.

27. Périmètre

Société	Forme	Activité	31/12/2016		31/12/2015	
			% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
<b>TELEVISION</b>						
Métropole Télévision - M6 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine cedex	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SASU	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS	Chaîne musicale W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS	Chaîne numérique 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication	SAS	Chaînes musicales M6 Music Black - Rock - Hit	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne numérique Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne numérique Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Série Club	SA	Chaîne numérique Série Club	50,00 %	ME	50,00 %	ME
TF6	SCS	Chaîne numérique TF6	-	-	50,00 %	ME
SNDA	SAS	Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	-	F	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
<b>PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS</b>						
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Stéphane Plaza France	SAS	Promotion immobilière	49,00 %	ME	49,00 %	ME
Société des Agences Parisiennes	SAS	Promotion immobilière	24,50 %	ME	24,50 %	ME
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie (ex Diem 2)	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Les Films de la Suane	SARL	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mandarin Cinéma	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	-	-
<b>DIVERSIFICATIONS</b>						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	100,00 %	IG	100,00 %	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	95,00 %	IG	95,00 %	IG
Girondins Expressions	SASU	Chaîne TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SASU	Agence de voyages	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Elephorm	SAS	Société internet	34,00 %	ME	-	-
iGraal	SAS	Société internet	51,00 %	IG	-	-
Sous-groupe Oxygem :						
Oxygem	SAS	Société internet	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Odiso	SARL	Société internet	-	F	100,00 %	IG
Oxygem IT	GIE	Société internet	-	F	100,00 %	IG
QuickSign	SAS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	24,90 %	ME	24,90 %	ME
Panora Services	SAS	Comparateur de banques en ligne	50,00 %	ME	50,00 %	ME
GM6	SAS	Développement d'une plateforme internet	100,00 %	IG	80,50 %	IG
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	50,00 %	ME	50,00 %	ME
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	-	F	100,00 %	IG
MonAlbumPhoto	SAS	Vente à distance sur catalogue spécialisé	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Printic	SAS	Activités photographiques	86,67 %	IG	86,67 %	IG
M6 Divertissement	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Shop	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Luxview	SAS	E-commerce	95,56 %	IG	95,56 %	IG
Optilens	SPRL	E-commerce	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Best of TV	SAS	Commerce de gros	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Best of TV Benelux	SPRL	Commerce de gros	100,00 %	IG	100,00 %	IG
<b>IMMOBILIER - SANS ACTIVITE</b>						
Immobilier 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilier M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusions	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Talents	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF6 Gestion	SA	Gérante de TF6	-	-	50,00 %	ME
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Films	LLC	Développement d'œuvres cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG

IG : Intégration globale  
 ME : Mise en équivalence  
 F : Fusion

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".